

C.A.H

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-295 du 26 novembre 1976

portant nomination des membres du
Conseil d'Administration de l'Office
National de Pharmacie (O N P).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
VU l'Ordonnance n° 75-32 du 24 Juin 1975 portant approbation des Statuts de l'Office National de Pharmacie (O.N.P.)
SUR Proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. -- Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Office National de Pharmacie (O N P) les Camarades dont les noms suivent :

- | | |
|--------------------|---|
| - BALLE Janvier | : Représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme ; |
| - ADETONAH Barnabé | : Représentant le Conseil National de la Révolution ; |
| - GANGBO Samuel | : Représentant le Ministre de la Santé Publique ; |
| - SODOKPA Richard | : Représentant le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat ; |
| - GBOVI André | : Représentant le Ministre du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures ; |

.../...

- MALLAM IDI Abdoulaye : Représentant le Ministre des Finances ;
- HOUNTONDJI Honoré : Représentant le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- AHIVODJI Désiré : Représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;
- FAGBEMY M. Rafiou : Représentant le Ministre Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale
- AGNORO Idriss : Représentant le Personnel ;
- ZOMAHOUN Laurent : " "
- GANDONOU Laetitia : " "
- ANAGO Amoussa : " "
- CODO Gratien : " "
- Le Commissaire du Gouvernement.

ARTICLE 2.- Le Camarade Janvier BALLE, représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme, est nommé Président du Conseil d'Administration dudit Office.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 26 novembre 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Commerce et du Tourisme,

André ATCHADE

AMPLIATIONS :

PR 8 - CS 6 CNR 4 MCT 8 Autres Ministères 14 SGG 4 SPD 2 ONP 10 Intéressés 15
DPE-DGAJL-ENSAE-6 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chano. 5 Chamb.Com. 4 UNB-FSJEP 4 BN 2 JORFB 1